

# Le Musée de la Croix-Rouge respire

**GENÈVE** L'institution craignait de se faire amputer d'un quart de son budget. Un risque à moitié écarté hier, après que le conseiller fédéral Ignazio Cassis a confirmé l'engagement du Département fédéral des affaires étrangères, sans en préciser le montant

FANNY SCUDERI, BERNE

Pascal Hufschmid, directeur du Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (MICR) est «soulagé». Hier, le conseiller fédéral PLR Ignazio Cassis s'est engagé à ne pas retirer son financement à l'institution genevoise. «Je me réjouis que la Confédération réaffirme l'importance de l'institution. J'attends d'obtenir des éléments concrets», ajoute Pascal Hufschmid. Car pour l'heure, la somme de la contribution du Département des affaires étrangères (DFAE) n'est pas connue.

Le MICR s'est retrouvé sur la liste des coupes de subventions dans le cadre de la stratégie de réduction des dépenses fédérales. Le musée, une institution privée, bénéficie depuis 1991 d'une subvention du DFAE, qui représente un quart de son budget, soit environ 1,1 million de francs. Le Conseil fédéral lui intimait désormais de passer par un concours auprès de l'Office

fédéral de la culture dont le montant maximal délivré équivaut à 300 000 francs. Cette réduction possible de l'enveloppe dès 2027 faisait peser sur le musée un risque de déficit structurel.

## «Le principe de neutralité»

C'était compter sans de nombreuses protestations, dont celles de la conseillère nationale genevoise Estelle Revaz (PS). Car c'est en réponse à sa motion demandant «le maintien d'un soutien financier suffisant de la part de la Confédération» qu'Ignazio Cassis a annoncé qu'un accord entre le canton de Genève, l'Office fédéral de la culture et le DFAE avait été trouvé. Son détail sera connu à l'automne, lors de la publication du message du Conseil fédéral sur la stratégie relative au multilatéralisme. Les déclarations d'Ignazio Cassis devant le plénum ont convaincu Estelle Revaz de retirer sa motion avant l'heure des votes, «l'objectif étant acquis», se réjouit-elle: «Le musée participe au rayonnement diplomatique du pays et représente un pilier de notre identité nationale: le principe de neutralité. Si le canton de Genève a les moyens financiers d'assurer une part substantielle de la subvention, il ne peut pas remplacer le lien symbolique entre le musée et la Confédération.» ■